

APPEL A PROPOSITION

1. Nature de l'appel

Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu une subvention du Ministère Français des Affaires Etrangères, dans le cadre du Fonds de Solidarité Prioritaire, pour apporter un appui à la promotion de la recherche en partenariat à Madagascar dans le secteur du développement rural.

Le projet PARRUR « PARTenariat et Recherche dans le secteur RURal » lance un second appel à proposition en vue de soutenir des activités de recherche conduites par de jeunes chercheurs sur des sujets innovants relatifs au développement rural à Madagascar.

Le partenariat s'exprime, dans ce second appel, par l'accueil au sein de chaque équipe candidate d'un ou d'une post-doc ayant réalisé son doctorat dans une autre institution que celle de son équipe d'accueil. Ce partenariat se manifeste également par l'implication d'une autorité scientifique venant en appui à l'équipe candidate au titre de « parrain », ce dernier étant également rattaché à une institution tiers. Enfin, toute autre collaboration interinstitutionnelle reste ouverte dans la mesure de la cohérence scientifique des activités soumises et des moyens mis à dispositions.

Cet appel s'adresse aux Centre Nationaux de Recherche et Universités ainsi qu'aux autres Institutions publiques et privées, aux partenaires scientifiques étrangers et aux structures de développement réalisant des travaux de recherche sur le développement rural et susceptibles d'accueillir un ou une post-doc dans le cadre d'un travail scientifique. Les réponses au présent appel seront évaluées par une commission scientifique de sélection et d'évaluation composée d'experts indépendants.

2. Formulaire de candidature

Le formulaire de candidature est disponible au CeRSAE, sis Enceinte de la DG du FOFIFA, Ampandrianomby. Antananarivo. Tél. : (020) 22 594 75 et pourra vous être envoyé par courriel.

Il est également téléchargeable sur le site du CeRSAE (<http://www.cersae.mg>) ainsi que sur les sites de Madarevues (<http://www.madarevues.mg>) et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (<http://www.mesupres.gov.mg>).

Important : les termes de référence de cet appel sont également à votre disposition sur ces mêmes sites ainsi qu'au CeRSAE. Ils sont indispensables pour vous permettre de bien préparer votre dossier.

3. Calendrier

L'appel à proposition est ouvert du 12 novembre 2011 au 31 janvier 2012.

L'équipe candidate devra remplir le formulaire de candidature et le faire parvenir au plus tard le 31 janvier 2012, à la Cellule de Coordination du projet PARRUR :

- soit par voie postale à l'adresse suivante : Projet PARRUR - BP 6008. Antananarivo 101 (avec une confirmation d'envoi par courrier électronique à l'adresse suivante : parrur@blueline.mg), la date d'envoi postal faisant foi ;
- soit par dépôt direct au CeRSAE, avant 16 heures, sis Enceinte Direction Générale du FOFIFA. Ampandrianomby, Antananarivo.

4. Thèmes de recherche

Les équipes candidates devront proposer des activités de recherche s'inscrivant dans l'une des thématiques suivantes :

- La relation Agriculture-Environnement-Santé publique
- Normes et qualité des produits agricoles
- Les enjeux de l'eau dans le développement rural
- La riziculture durable
- La biodiversité en milieu productif
- La santé animale
- La pisciculture
- L'analyse territoriale des dynamiques rurales
- La durabilité sociale et économique des systèmes de production
- La transformation du monde rural

Les activités proposées devront être pertinentes et répondre aux spécificités de cet appel, décrites dans les termes de référence dudit appel.

5. Durée du projet

La durée maximale des projets est fixée à 12 mois.

6. Montant du projet

Un plafond de 20 000 Euros pourra être accordé à chaque projet retenu. Mais tout projet soumis peut également présenter un budget inférieur à ce montant au regard de ses objectifs scientifiques, de ses outils et méthodes de recherche ou de ses autres sources de financement. Directement pris en charge par le projet PARRUR, le salaire du post-doc ne figure pas dans les dépenses couvertes par ce budget. Le dispositif de sélection du projet PARRUR se réserve enfin la possibilité de réviser à la baisse les budgets jugés inadaptés ou incohérents au regard des objectifs à atteindre et des moyens humains et techniques disponibles au niveau de l'équipe candidate.

7. Annonce des résultats

La liste des projets retenus sera affichée au CeRSAE et mise en ligne sur le site du CeRSAE (www.cersae.mg.) ainsi que sur le site du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (<http://www.mesupres.gov.mg/>) et sur celui de Madarevues (www.madarevues.recherches.gov.mg).

8. Modalités de mise en œuvre

Une convention de subvention sera passée avec chaque équipe retenue, selon les procédures du SCAC sur financement FSP. La convention sera signée par le responsable de l'institution porteuse à laquelle est rattachée l'équipe sélectionnée.

Le versement s'effectuera par tranches, conditionnées par l'avancement du projet de l'équipe, selon une programmation établie d'accord partie.

Pour toute information complémentaire, se reporter au formulaire de candidature ainsi qu'aux termes de référence du présent appel.